

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



87/08

Allocution du  
très honorable Joe Clark,  
secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures  
Hôtel du Taj Mahal, New Delhi  
Le 7 février 1987

OTTAWA

Le 13 février 1987

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA ET L'INDE

ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mesdames et Messieurs,

C'est la troisième visite que j'effectue à New Delhi en ma qualité de ministre des Affaires étrangères. Me voilà de retour parmi vous 14 mois seulement après ma dernière visite pour trois raisons bien simples: l'importance de plus en plus grande de l'Inde pour le monde et pour le Canada, et celle également de plus en plus grande du Canada pour l'Inde.

Nombre d'entre vous savez combien les relations entre le Canada et l'Inde se sont épanouies ces dernières années. Elles datent en fait de l'installation dans les provinces de l'Ouest des premiers immigrants venus s'établir au Canada au début de ce siècle. Officiellement, nos liens remontent au tout début de l'indépendance de l'Inde et à la naissance durant l'après-guerre, de l'actuel Commonwealth. Depuis lors, plusieurs milliers de personnes d'extraction indienne sont venues s'installer au Canada. Grâce à leur dur labeur et à leurs cultures caractéristiques, ces Canadiens par choix ont contribué de façon significative à la diversité, à l'identité et à la force économique de notre nation.

Sur le plan économique, nos relations se sont considérablement étendues. Nos échanges bilatéraux ont atteint 660 millions \$ en 1985, et nous posons actuellement les bases d'une croissance encore plus grande. Par exemple, le Canada a ouvert un nouveau bureau commercial à Bombay; près de 50 firmes canadiennes représentent ici même cette semaine le Canada en tant que participant à la Septième foire commerciale de l'Inde en matière d'ingénierie; nous avons signé un Protocole d'entente sur la coopération industrielle et technique; nous avons ratifié un accord sur la double imposition; et nous avons entamé hier la première série de consultations ministérielles annuelle.

Tout cela a demandé beaucoup d'efforts de part et d'autre. Cela ne c'est pas fait automatiquement, ni dans le vide, mais parce que c'était logique sur les plans économique et politique.

Permettez-moi de replacer nos relations dans le contexte de la politique étrangère du Canada. Cela vous donnera une idée tout d'abord de la cause commune que nous

défendons en tant que nations diplomatiques activistes ainsi qu'une meilleure idée des raisons pour lesquelles l'Inde tient une place particulièrement importante dans notre politique étrangère mondiale.

Car la politique étrangère du Canada est en effet mondiale. Il suffit, pour comprendre son caractère mondial - je devrais plutôt dire ses impératifs mondiaux - d'examiner ces fondements. Le Canada est une démocratie parlementaire qui unit sous sa vaste coupe une population remarquablement peu nombreuse. Culturellement, cette population est extrêmement diverse. Nous sommes une société bilingue et multiculturelle, et vivons dans des régions aux structures économiques extrêmement différentes. Selon la région, notre économie passe par tous les secteurs: agriculture et pêche, extraction et transformation des ressources, industrie lourde, services et dernières technologies de pointe. Compte tenu de cette formidable diversité - culturelle, linguistique, régionale et économique - qui règne au Canada, il est absolument indispensable que nous nous joignons en une nation. C'est ce qui a, de nombreuses manières, façonné notre politique étrangère.

En premier lieu, la tolérance et la souplesse dont nous avons dû faire preuve au Canada sur le plan politique se traduit à l'étranger par un pragmatisme diplomatique et un ferme engagement à l'égard des droits de l'homme. En second lieu, notre longue expérience en matière d'édification d'une nation nous a rendus très sensibles aux demandes et aux possibilités de former une coalition à l'étranger. Le Canada est lui-même une sorte de coalition culturelle et régionale, et la formation d'une coalition est devenue le sceau de la politique étrangère du Canada.

En troisième lieu, la structure complexe de notre économie et le fait qu'elle soit orientée vers les exportations font du Canada une nation commerçante mondiale. Notre prospérité est grandement fonction de nos exportations ce qui veut dire que nous sommes très vulnérables à toute perturbation du régime commercial et financier international.

Vous pouvez voir, je pense, certains parallèles entre le Canada et l'Inde. La nation indienne repose sur une étonnante diversité. Comme le Canada, l'Inde comprend l'importance cruciale des institutions multilatérales clés et la nécessité d'une coalition diplomatique. Pour un pays de sa taille, le Canada est affilié à un nombre impressionnant d'organismes - le Sommet économique, le

Groupe des Sept, et les réunions de la Quadrilatérale qui regroupent les principaux pays industriels et financiers, l'OCDE, les diverses institutions des Nations Unies, l'OTAN, le Commonwealth, la Francophonie, les banques régionales de développement. Il jouit en outre de l'appui de plusieurs associations régionales, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Je tiens à réitérer ici que le Canada compte bien établir un dialogue productif avec l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale et identifier des moyens d'appuyer ses objectifs.

L'Inde, pour sa part, est devenue le porte-parole principal des pays du tiers-monde, et, plus généralement, une importante entité politique et nation commerçante de plein droit. Votre contribution au mouvement des pays non alignés a été extrêmement importante. La participation dynamique de l'Inde au système des Nations Unies et au Commonwealth a donné lieu sur le plan diplomatique à une intensive collaboration indo-canadienne en ce qui concerne toute une série de questions. À certains moments, nous nous sommes efforcés, malgré nos divergences de vues, à parvenir à un consensus sur certaines questions. À d'autres moments, nous avons collaboré de façon très étroite afin d'atteindre un objectif commun. Chaque fois, nous avons reconnu la nécessité absolue de faire preuve d'une étroite collaboration sur le plan diplomatique en ce qui concerne certaines questions multilatérales complexes.

Sur le plan économique, l'Inde a assisté, comme le Canada, à l'intégration de plus en plus grande de son économie dans une structure économique mondiale. Nos deux pays ont énormément intérêt à veiller à la viabilité des institutions économiques internationales. Ils sont tous deux menacés par une tendance protectionniste sur les principaux marchés d'exportation.

La leçon à tirer de ces réalités, est je pense, assez claire. Il faut redonner sa réalité au terme "association" qui est devenu presque vide de sens à force d'être galvaudé. Je ne fais pas seulement allusion à l'association bilatérale Canada-Inde, mais également à un esprit de collaboration face aux grandes questions multilatérales. Je n'entends pas par là les discussions - mais plutôt la coopération sur des questions spécifiques, la coopération qui sert à former les coalitions dans un monde de plus en plus complexe.

Les préparatifs en vue de la nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales est un important exemple à ce point de vue. Nous nous réjouissons du fait

que, à Punta del Este, les nations participantes soient parvenues à des compromis sur d'importantes questions. Cela nous permettra de faire avancer la série la plus complète de négociations commerciales multilatérales jamais vue.

Nous nous lançons actuellement à Genève dans de sérieuses négociations. Le Canada et l'Inde ont, sur certaines questions, des vues différentes. Par exemple, l'Inde se demande s'il est bon d'inclure dans les négociations les services et d'autres questions nouvelles telles que l'investissement et la propriété intellectuelle. À notre avis, le GATT doit être parfaitement compatible avec les réalités économiques. Nous ne pouvons plus ignorer les secteurs comme les services alors que la distinction entre les biens et les services devient de plus en plus floue.

Je suis sûr que nous parviendrons à nous entendre. L'agriculture par exemple est un secteur où le Canada et l'Inde ont clairement tous deux intérêt à essayer de corriger les distorsions spectaculaires au niveau des prix. Dans la vie commerciale, il est inévitablement question de la "base". Cependant, la base réelle, pour le Canada et l'Inde, réside dans la survie et le renforcement du système commercial multilatéral, et dans sa libéralisation de façon à stimuler la croissance économique mondiale qui sera dans l'intérêt de tous les pays.

Je ferai brièvement allusion à deux domaines dans lesquels nous avons un intérêt vital: les relations Est-Ouest et le contrôle des armements. Vous conviendrez, j'en suis sûr, que ces domaines ne peuvent rester la chasse gardée des superpuissances.

Le Canada a des engagements envers la sécurité collective. Nous avons contribué à la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et notre participation active, en tant que membre de cette organisation, est la pierre angulaire de notre politique étrangère. Nous sommes fermement convaincus que la sécurité collective et le contrôle des armements sont deux notions qui se renforcent. Nous avons pour objectif la réduction, au niveau le plus bas possible, des arsenaux nucléaires et classiques. Ce qui nous empêche aujourd'hui d'atteindre cet objectif, c'est le manque de confiance qui existe entre l'Est et l'Ouest, notamment entre les superpuissances elles-mêmes. Si nous voulons réduire les tensions, en général et dans certaines régions, l'une des conditions essentielles est d'instaurer la confiance. Le renforcement de la confiance est en effet à la base du progrès en matière de désarmement et de contrôle des armements.

Afin de renforcer la confiance, il est essentiel d'observer les accords existants. Le fait que les Soviétiques n'observent pas l'Acte final d'Helsinki et le Document de clôture de Madrid nous préoccupe. Je fais particulièrement allusion à leurs actes de violation des droits de l'homme et à leur occupation de l'Afghanistan. Outre que nous désirons assister à certains progrès dans le domaine de la sécurité, nous insisterons, à la CSCE qui se tient actuellement à Vienne, sur une observation plus rigoureuse des accords existants et sur des garanties supplémentaires en ce qui concerne les droits de l'homme. De façon plus générale, nous essayons, en étendant nos propres liens avec l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est, d'élargir la base des relations Est-Ouest. Qu'est-ce que cela signifie en pratique? L'échange de visites ministérielles, notamment avec l'Union soviétique, mais aussi avec des pays de l'Europe de l'Est. J'ai moi-même effectué une visite en Union soviétique en 1985. En octobre 1986, le ministre des Affaires étrangères, M. Chevarnadze, est venu à Ottawa. Nos entretiens ont été francs, directs et constructifs.

En outre, il existe entre le Canada et l'Union soviétique plusieurs accords d'échanges sur les questions culturelles, scientifiques, les sciences humaines, l'agriculture et l'Arctique. L'URSS est encore notre principal marché d'exportation de céréales. Ces divers aspects de nos relations avec l'Union soviétique non seulement présentent un intérêt mutuel, mais à mon avis, contribuent dans l'ensemble à l'amélioration des relations Est-Ouest.

Cette année ne sera pas facile pour les négociateurs du contrôle des armements. Le maintien du processus de Genève est important, de même que la tenue éventuelle d'un autre sommet. Cela signifie pour le Canada et pour l'Inde que des consultations multilatérales sur le contrôle des armements sont absolument essentielles pour encourager la poursuite des pourparlers entre les superpuissances et pour s'attaquer à toute une série de questions qui ne doivent pas être abordées par les seules superpuissances.

Le Canada se concentre sur la vérification, sans laquelle des accords effectifs sur le contrôle des armements sont impossibles. Nous avons fait beaucoup à ce sujet, et ce dans plusieurs forums, dont la Première commission des Nations Unies, où notre résolution sur la vérification a été fermement appuyée par l'Inde. Nous espérons que toutes les nations qui participent à la Conférence sur le désarmement feront avancer les travaux nécessaires dans les domaines comme les essais sismiques.

L'Inde a clairement témoigné de son engagement à l'égard du contrôle des armements par le rôle clé qu'elle a joué dans l'Initiative des six nations. Vous pouvez également apporter une importante contribution au processus multilatéral par votre présidence du comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le rapport entre le désarmement et le développement. Je ne peux parler du contrôle des armements sans ajouter un dernier point, inévitable. La prolifération nucléaire pose au monde une menace sans égale, contre laquelle on doit se protéger collectivement. La signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires par tous les États dotés d'armes nucléaires et capables d'en mettre au point est tout simplement essentielle.

J'ai parlé de questions générales internationales, de notre intérêt mutuel à l'égard de ces questions, et de notre responsabilité commune de les gérer. Je serai maintenant un peu plus spécifique et parlerai de l'Asie.

La région Asie-Pacifique, dans son ensemble, a pris ces dernières années énormément d'importance sur les plans économique et politique. L'importance de l'Asie est maintenant reflétée de façon très nette dans la politique étrangère du Canada. L'Asie occupe, avec les États-Unis, une place prépondérante dans notre stratégie nationale du commerce mise au point en 1984 pour la promotion des exportations.

De façon encore plus générale, un comité parlementaire spécial sur les relations internationales du Canada a insisté, dans son rapport de 1986, sur le poids économique et géo-politique de l'Asie. Le gouvernement a indiqué clairement dans sa réponse à ce rapport que l'Asie tiendra une place plus prépondérante que jamais dans la politique étrangère du Canada. La raison est bien sûr en grande partie économique. En 1982, les échanges du Canada avec les pays du Pacifique ont dépassé les échanges avec les pays Outre-Atlantique et la participation économique du Canada à la région Asie-Pacifique continue de s'accroître.

Nos intérêts en Asie vont plus loin que le commerce. Nous nous rendons de plus en plus compte de la place qu'occupe la région sur le plan géo-politique. En termes simples, le Canada a de très gros intérêts en Asie et tient à la stabilité, à la prospérité, à l'ouverture et à l'attitude positive de l'Asie envers l'Ouest. Nous ne considérons pas les États asiatiques simplement comme des marchés ou des partenaires, mais comme d'importants acteurs politiques, ayant leurs propres préoccupations en matière de sécurité. Nous sommes résolus à jouer un rôle diplomatique plus actif en Asie, grâce à la tenue de consultations accrues sur les questions régionales de politique et de sécurité.

Cet accent renforcé sur l'Asie n'est pas un aspect accessoire de notre politique étrangère. Nous considérons notre rôle diplomatique en Asie comme une vocation et, en fait, une obligation, en tant que nation de la région du Pacifique.

L'Inde occupe une place centrale dans notre politique en Asie. Vous êtes un partenaire économique extrêmement précieux dans un nombre croissant de secteurs. Le Canada est le huitième pays industriel au monde; l'Inde, qui est le dixième, est absorbé par un programme de développement très imaginatif et d'une portée considérable. Vous êtes l'un des plus importants bénéficiaires de l'aide canadienne au développement, que vous utilisez avec une efficacité étonnante. Mais plus que tout cela, l'Inde est le plus grand pays d'Asie du Sud et un intervenant diplomatique qui s'affirme de plus en plus sur le plan mondial. Ce que l'Inde dit et ce que l'Inde fait compte énormément pour la sécurité et l'économie de cette région du globe.

Le Canada mise sur la stabilité de l'Asie du Sud, étant donné qu'il commerce avec tous les pays de cette région et qu'il leur accorde une aide au développement. Mais, facteur encore plus significatif, le Canada a accueilli des milliers d'immigrants non seulement de l'Inde, mais aussi du Pakistan, du Sri Lanka et du Bangladesh. Étant donné les bases multiculturelles des relations étrangères du Canada, il est naturel que ce gouvernement porte un intérêt réel à l'évolution en Asie du Sud-Est.

Je sais que l'Inde continuera de faire preuve de modération et d'user de ses formidables atouts diplomatiques pour contrôler les tensions avec le Pakistan. Les conséquences d'un conflit direct et à grande échelle seraient extrêmement graves; celles de la mise au point et de l'utilisation d'armes nucléaires, catastrophiques. Je dois vous dire franchement que la communauté internationale est extrêmement inquiète des possibilités de prolifération nucléaire dans cette région.

La poursuite du conflit au Sri Lanka est très préoccupante et le Canada souhaite vivement une reprise rapide du processus de négociations, que l'Inde a tant cherché à favoriser.

Pour le Canada, le renforcement militaire soviétique est la plus grande menace à la sécurité de toute la région de l'Asie et du Pacifique. La menace soviétique, notamment celle de sa force navale, s'étend dans toute la région et bien au-delà, et prend en fait des dimensions mondiales. Pour arriver à réduire les tensions en Asie, il

faut que l'Union soviétique reconnaisse que ces investissements militaires y contribuent. Elle doit aussi prendre sur elle de se retirer des conflits régionaux.

Le gouvernement du Canada se réjouit du ton très positif du discours sur la sécurité du Pacifique que le secrétaire général Gorbatchev a prononcé à Vladivostok. Ce ton encourageant était également manifeste dans la déclaration de New Delhi. Mais il faut faire une distinction entre les déclarations d'intention d'une part et l'action constructive d'autre part. C'est là essentiellement le message que j'ai transmis à M. Chevarnadze à Ottawa en octobre dernier. Nous nous réjouissons de cet intérêt nouveau que les Soviétiques manifestent pour une diplomatie constructive en Asie; nous entérinerons toute initiative raisonnable, pourvu qu'elle se concrétise. Lorsque le Canada a accepté le statut d'observateur pour le compte de l'Union soviétique à la cinquième Pacific Economic Cooperation Conference, qui s'est tenue récemment à Vancouver, c'était à condition que l'URSS puisse avoir l'occasion de jouer un rôle plus constructif. Celle-ci doit maintenant réaliser sa promesse d'action.

Rien ne pourrait illustrer de façon aussi spectaculaire la détermination de M. Gorbatchev de donner suite à son discours de Vladivostok qu'un retrait de l'Afghanistan. Si elle se poursuivait, l'occupation brutale de ce pays démentirait toute protestation des bonnes intentions soviétiques en Asie du Sud-Ouest. Je souhaiterais que toutes les nations qui partagent notre engagement envers la démocratie et les droits de l'homme se joignent à nous pour presser les Soviétiques de se retirer de l'Afghanistan et de laisser au peuple afghan le droit à l'auto-détermination.

Nous nous inquiétons également du conflit apparemment interminable en Indochine, conflit qui résulte en grande partie de l'occupation du Cambodge par le Vietnam. Cette occupation militaire a été condamnée par la grande majorité des États membres des Nations Unies. L'appui matériel que l'Union soviétique accorde au Vietnam contribue à rendre ce problème insoluble. Je souhaiterais que l'Inde se joigne à nous pour tenter de convaincre l'Union soviétique et le Vietnam qu'un règlement pacifique, qui permettrait au peuple cambodgien de déterminer son propre avenir, est à long terme, dans l'intérêt de tous.

Je voudrais maintenant parler brièvement de deux autres conflits régionaux: celui de l'Amérique centrale et celui de l'Afrique australe. La source des conflits en

Amérique centrale est la pauvreté et non pas la politique internationale. Le Canada a, au Nicaragua, au Salvador et dans d'autres pays, un programme d'aide actif visant à développer l'économie de base et à aider directement le peuple. Nous appuyons le processus de Contadora et avons envoyé des experts afin de le conseiller sur les meilleurs mécanismes de maintien de la paix. Notre approche aux conflits régionaux n'est pas idéologique, mais pragmatique; conscients que les problèmes régionaux doivent avoir des solutions régionales, nous essayons d'isoler leurs causes fondamentales et d'y remédier.

En Afrique australe, nous avons fait appel à l'instrument diplomatique clé que constitue le Commonwealth et nous nous sommes joints à l'Inde dans une importante offensive diplomatique destinée à mettre fin à l'apartheid. Nous savons tous que cette tâche présente de grandes difficultés, tant en raison de l'intransigeance du gouvernement de Pretoria que des approches différentes adoptées par les nations qui s'opposent à l'apartheid. Mais ces difficultés ont permis au Canada et à l'Inde de se rapprocher au niveau diplomatique et illustrent un regain de vitalité au sein du Commonwealth. C'est pourquoi le Canada se réjouit vivement à l'idée d'accueillir la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui se tiendra à Vancouver en octobre.

Le Canada a suivi avec grand intérêt la création du fond pour l'Afrique, sous la présidence du Premier ministre Gandhi. Nous jouons un rôle majeur à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et relativement à l'aide bilatérale accordée aux États de la ligne de front. Nous entendons nous associer étroitement aux activités du fond et coordonner notre action en Afrique australe. Au cours des cinq prochaines années, nous prévoyons consacrer plus de 400 millions de dollars à des programmes bilatéraux en faveur des pays de la région et accorder plus de 120 millions de dollars qui seront distribués par l'entremise de la CCDA. La semaine dernière, le Premier ministre Mulroney a rencontré en Afrique les premiers ministres du Zimbabwe, de la Zambie et du Botswana. Il leur a promis un appui soutenu à la lutte contre l'apartheid et a annoncé le versement d'une contribution de 50 millions de dollars pour l'aménagement hydro-électrique des États de la ligne de front.

Tout ce que j'ai dit aujourd'hui sur la politique étrangère se rapporte aux contacts intergouvernementaux. Mais les relations étrangères sont aussi appuyées par la diplomatie publique, par les médias informés et par les

contacts de peuple à peuple. Dans le cas de nos deux pays, nous devons citer à cet égard l'excellent travail de l'Institut indo-canadien Shastri, ainsi que l'ouverture prochaine, à New Delhi, d'un bureau du journal Globe and Mail de Toronto.

Toutefois, l'engagement de particuliers dans les relations étrangères peut avoir son mauvais côté. Les tensions dans une région donnée, par exemple en Asie du Sud-Est, peuvent avoir des répercussions directes sur la vie canadienne et provoquer tant la suspicion que la violence. En l'occurrence, le lien entre la sécurité régionale et nos préoccupations nationales est particulièrement manifeste. Mon gouvernement est absolument déterminé à empêcher que le Canada ne serve de refuge aux terroristes. Les nouveaux immigrants indiens décidés à recourir à la violence pour atteindre leurs visées politiques dans leur pays d'origine sont en fait très peu nombreux. Néanmoins, nous prenons ces gens très au sérieux et la menace qu'ils présentent est devenue une de nos grandes priorités en matière de sécurité. Le traité d'extradition que le ministre des Affaires étrangères, M. Tiwari, et moi-même avons signé hier témoigne de la détermination de nos deux pays à lutter contre le terrorisme.

Les personnes coupables de crimes graves ne devraient pas pouvoir échapper à la loi. Le Canada a des traités et des conventions d'extradition en vigueur avec plus de 40 pays; d'autres sont en cours de négociation. Or, les événements ont voulu qu'il n'en ait plus avec l'Inde. La Loi canadienne sur les criminels fugitifs, qui prévoyait des arrangements d'extradition avec des pays tant que la Reine est chef de l'État, ne s'applique plus à l'Inde depuis qu'elle est devenue une république. Cette situation a créé une anomalie puisque l'Inde et le Canada pourraient devenir un refuge pour leurs criminels respectifs. Nous voulions donc remédier à cette anomalie, surtout en cette ère de terrorisme. Comme toutes les conventions d'extradition, le Traité prévoit des droits d'appel devant notre cour suprême, des protections aux termes de la Charte des droits et stipule l'extradition dans les seuls cas où les actes commis sont considérés comme des crimes graves dans les deux pays. Ce traité renforce la loi, dont il élargit la portée.

J'espère avoir su vous donner aujourd'hui une idée de tout ce que nous avons en commun - et en jeu -, en tant que partenaires diplomatiques. Certains de ces points communs découlent de notre dépendance à l'égard des institutions multilatérales et des coalitions; d'autres, des

intérêts et de l'engagement accrus du Canada à l'égard de la région Asie-Pacifique. Envisagée sérieusement, "l'association" signifie des relations globales, des liens économiques renforcés, mais aussi des consultations aux niveaux de la politique et de la sécurité.

Cette association entre nos deux pays est à mon avis des plus raisonnable puisqu'elle offre une occasion unique de faire converger nos intérêts et nos capacités. Nous devons tirer le plus grand parti de ces possibilités.